

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
800 Burrard Street, 12th Floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver, B. C.
V6Z 2V8
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Airport Plow Truck - Port Hardy	
Solicitation No. - N° de l'invitation T7056-120005/A	Date 2012-10-01
Client Reference No. - N° de référence du client T7056-120005	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XSB-005-6809	
File No. - N° de dossier XSB-2-35092 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-11-13	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Armstrong, Wendy	Buyer Id - Id de l'acheteur xsb005
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7691 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT PORT HARDY AIRPORT PO BOX 460, 3675 BYNG ROAD PORT HARDY British Columbia V0N2P0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
800 Burrard Street, 12th Floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver, BC V6Z 2V8

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Besoin
- 1.3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 5.2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents

Liste des annexes

- Annexe **A** Besoin
- Annexe **B** Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir une déneigeuse à quatre (4) roues motrices dont le PNBV est de 19 505 kg (43 000 lb) et la capacité est de 6 mètres cubes (8 verges cubes), et qui est munie d'un chasse-neige réversible de 19 pi conformément à l'exigence de l'annexe A.

1.3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (_10_) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

en conformité avec le Besoin à l'Annexe A..

1.2 Livraison obligatoire

La camion chasse-neige d'aéroport doit être livré au plus tard le 31 mars 2012

1.2.1 Indiquez la livraison offerte dans l'Annexe B

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix :

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services (TPS), FAB destination, et incluant les droits de douane et d'accise.

4.2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable comportant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement la vrification de l'existence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Programmes de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - 200000\$ et plus

5.2.1. En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), certains offrants soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200000\$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant est assujéti au Programme, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les offrants qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les offrants peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDSC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont

retirés volontairement du Programme pour une raison autre que la réduction de leur effectif. Toute offre présentée par un offrant non admissible sera déclarée non recevable.

- 5.2.2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.(a) ou (b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au Programme, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDSC. Le formulaire est accessible sur le site Web de Service Canada, à l'adresse suivante :
<http://www1.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?app=profile&form=lab1168&dept=sc&lang=e>.

- 5.2.3. L'Offrant atteste comme suit sa situation relativement au Programme :

L'offrant

(a) () n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada,

(b) () n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44;

(c) () est assujéti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à plein temps ou à temps partiel au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDSC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200000\$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

(d) () est assujéti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro: _____ (c'est-à-dire qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDSC).

Des renseignements supplémentaires sur le Programme sont offerts sur le site Web RHDSC, à l'adresse suivante : <http://www.hrsdc.gc.ca/en/gateways/topics/wzp-gxr.shtml>.

Signature du représentant autorisé : _____.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir une déneigeuse à quatre (4) roues motrices dont le PNBV est de 19 505 kg (43 000 lb) et la capacité est de 6 mètres cubes (8 verges cubes), et qui est munie d'un chasse-neige réversible de 19 pi conformément à l'exigence de l'annexe A.

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars, 2013.

6.5. Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Wendy Armstrong
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnements - Région du Pacifique
800, rue Burrard, 12^e étage
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8
Téléphone : 604-775-7691
Télécopieur : 604-775-7692
Courriel : wendy.armstrong@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du marché et doit autoriser par écrit toute modification du marché. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du marché ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : Information fournie à l'émission de l'offre à commandes
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

La personne-ressource de l'offrant est :

Nom : Information fournie à l'émission de l'offre à commandes

Titre :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu. voir Annex B

6.6.2 SACC Manual clause H1000C (2008-05-12) - Single Payment

6.7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article 10 de la clause 2010A, Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne);

6.8. Attestations

6.8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) l'Annexe " A " Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7056-120005/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T7056-120005

File No. - N° du dossier

XSB-2-35092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur doit fournir une déneigeuse à quatre (4) roues motrices dont le PNBV est de 19 505 kg (43 000 lb) et la capacité est de 6 mètres cubes (8 verges cubes), et qui est munie d'un chasse-neige réversible de 19 pi conformément à l'exigence de l'annexe A.

Quantité : 1

Le prix doit être ferme et exprimé en dollars canadiens, TVH en sus.

_____\$/dollars canadiens
(FAB destination)

Livraison obligatoire - La camion chasse-neige d'aéroport doit être livré au plus tard le 31 mars 2012

La livraison offerte est : _____

ANNEX A

T 7056-120005-

Camion de déneigement d'aéroport 4 x 4 à essieu simple
PNBV de 43 000 lb, minimum de 350 HP et chasse-neige réversible de 19 pieds

Spécifications

Page : 1

Date : 2011-05

Portée

1.1 Portée – fournir le nombre de camions de déneigement indiqué dans la demande de propositions. La capacité exigée est de 6 mètres cubes (8 vg³), PNBV minimal de 19 505 kg (43 000 lb), camion de déneigement 4 x 4 muni d'un chasse-neige réversible de 19 pi. Tous les articles mentionnés dans les sections 1 à 8 de la présente exigence doivent détenir une configuration de base.

PRÉCISEZ LES COMPOSANTS FOURNIS ET LES CAPACITÉS NOMINALES DES UNITÉS FOURNIES. NOTEZ EN DÉTAIL TOUTS ÉCARTS DES ARTICLES SPÉCIFIÉS.

EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1 Exigences standard – le véhicule fourni en réponse à la présente spécification doit être neuf et représenter le modèle commercial standard le plus récent du fabricant, être accepté dans l'industrie en ayant été fabriqué et vendu en nombre suffisant dans le domaine commercial et avoir fait ses preuves de service pour l'application précisée pendant au moins un an avant la demande de propositions.

FOURNIR DÉTAILS

2.2 Aperçu – le véhicule fourni en réponse à la présente spécification doit être à quatre roues motrices avec transmission automatique, moteur diesel et capot basculant vers l'avant. Tous les accessoires fournis avec le véhicule doivent faire partie de l'installation standard courante. Tout accessoire supplémentaire ou omis ne devrait faire partie de la soumission que s'il est spécifiquement nécessaire pour respecter le dossier d'appel d'offres.

* MARQUE

* MODÈLE

2.3 Conditions d'utilisation – le véhicule fourni doit pouvoir être utilisé selon le PNBV sans défaillance des composants. Il doit pouvoir être utilisé de façon satisfaisante à des températures ambiantes aussi froides que -40 degrés Celsius.

CONFORME

- 2.4 Articles obligatoires – Les articles accompagnés de la mention « doivent être, au minimum ou au maximum » dans la spécification représentent des exigences obligatoires. Aucune déviation ne sera acceptée relativement à ces derniers.
- 2.5 Réponses – Toutes les réponses désignées comme approximatives seront interprétées comme « NOMINAL ». Tous aspects non complétés seront considérés comme non conformes.

RÈGLEMENTS ET NORMES

- 3.1 Généralités – Toutes les normes et spécifications mentionnées dans les présentes se rapportent aux plus récentes versions.
- 3.2 Code de la route – Le ou les véhicules fournis doivent se conformer à toutes les exigences du *Code de la route* ou des règlements de la province dans laquelle ils sont exploités.
- 3.3 Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada – Toutes les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada applicables doivent être respectées.
- 3.4 Society of Automotive Engineers – Toutes les annotations dans la présente spécification indiquant SAE font référence à la plus récente spécification en vigueur de la Society of Automotive Engineers.

CONFORME

CONFORME

CONFORME

LIVRAISON

4.1 Pré-livraison – un entretien précédant la livraison doit être effectué par le concessionnaire du fabricant du camion avant sa livraison. Le ou les camions doivent être lubrifiés et entretenus à l'aide de tous les produits adaptés aux conditions climatiques dans lesquelles ils seront utilisés.

PDI _____

ADRESSE _____

4.2 Documentation – Toute la documentation nécessaire (certificat d'origine, billet de pesée ou déclaration d'information de véhicule neuf, etc.) requise pour l'immatriculation du véhicule pour usage sur les routes par la province ayant compétence doit être fournie au destinataire quand le véhicule est livré.

FOURNIR DÉTAILS _____

4.3 Inspection – Le premier entrepreneur doit s'assurer que le ou les véhicules sont entièrement testés, inspectés et que toutes les anomalies sont corrigées avant livraison. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire à la livraison.

CONFORME _____

4.4 Livraison – Le prix propose doit inclure la livraison FAB à l'aéroport.

CONFORME _____

GARANTIE ET MANUELS

5.1 Manuels – s'ils sont disponibles, fournir un exemplaire du manuel d'entretien pour chaque châssis routier. Fournir une copie des manuels d'entretien et des pièces du fabricant pour la transmission, le moteur, l'essieu arrière, le chasse-neige et la benne de déchargement. Tous les manuels doivent être livrés avec le camion.

CONFORME _____

FOURNIR LES DÉTAILS DE TOUTES LES GARANTIES _____

<p>5.2 <u>Période sous garantie</u> – Fournir une garantie de tous les composants et de la main-d'œuvre de réparation à partir de la date d'entrée en service de l'unité. Indiquer la durée de la garantie.</p> <p>5.4 Concessionnaire - Préciser le concessionnaire responsable de l'exécution de toutes réparations au titre de la garantie requises et fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations au titre de la garantie sont requises.</p>	<p>JE SUIS D'ACCORD _____</p> <p>CONCESSIONNAIRE _____</p> <p>PERSONNE-RESSOURCE _____</p> <p>TÉLÉPHONE : _____</p>
<p>CABINE ET CHÂSSIS</p> <p>6.1 <u>P.N.B.V.</u></p> <p>1 Le poids nominal brut du véhicule doit être de (19 505 kg) 43 000 lb.</p>	<p>PNBV RÉEL _____</p> <p>CE RÉEL _____</p>
<p>6.2 <u>Dimensions du châssis</u></p> <p>1 La distance minimum Cabine à Essieu doit être de 2 133 mm (84 po) pour accommoder une benne basculante de 3 048 mm (10 pi).</p> <p>2 Les dimensions de la cabine, Pare-chocs à Arrière de la Cabine doivent être de 2 794 mm à 2900mm (110 à 114 po).</p> <p>3 L'Empattement doit être de 3 605mm à 3 935mm (142 à 155 po).</p>	<p>PAC RÉEL _____</p> <p>EM RÉEL _____</p> <p>RB RÉEL _____</p>
<p>4 Le Rayon de Braquage maximum obligatoire doit être de (8,5 M) 28 pi de l'axe de pneu avant conformément à SAE J695.</p>	<p>MARQUE ET MODÈLE DU MOTEUR _____</p>

6.3 Moteur

<p>1 Le moteur doit être au diesel. Le moteur doit avoir des chemises de cylindre humides remplaçables.</p> <p>2 La puissance de sortie minimum doit être de 310 hp au régime maximum recommandé par le fabricant selon SAE-J1349. Le couple minimum doit être 1150 pi-lb.</p>	<p>HP RÉEL _____ COUPLE RÉEL _____</p>
<p>3 Le filtre à huile doit être à passage intégral intégrant un élément remplaçable.</p>	<p>CONFORME _____ _____</p>
<p>4 Fournir un filtre à huile/séparateur d'eau à passage intégral chauffé intégrant un élément remplaçable.</p>	<p>CONFORME _____ _____</p>
<p>5 Fournir un nettoyeur à prise d'air intérieure/extérieure à deux temps avec indicateur d'encrassement du filtre à air en cabine.</p>	<p>CONFORME _____ _____</p>
<p>6 Le radiateur doit être pour service très rigoureux. Le liquide de refroidissement fourni doit assurer une protection jusqu'à -40 C.</p>	<p>CONFORME _____ _____</p>
<p>7 Le ventilateur du moteur doit comporter un embrayage de ventilateur à commande thermostatique si le moteur n'est pas refroidissement intermédiaire air/air.</p>	<p>FOURNIR DÉTAILS _____ _____</p>
<p>8 Tous les boyaux du radiateur et de la chaufferette doivent être en silicone. Toutes les brides de boyaux DOIVENT être pour boyaux en silicone. Aucune dérogation ne sera acceptée.</p>	<p>CONFORME _____ _____</p>
<p>9 Fournir un commutateur en mode ralenti accéléré qui doit</p>	<p>_____</p>

pouvoir maintenir une vitesse constante du moteur de 1 200 T/M. Le système de ralenti accéléré doit fonctionner seulement lorsque la transmission est au point mort.

6.4 Transmission

.1 Les véhicules doivent avoir une transmission automatique. La transmission doit avoir un minimum de cinq vitesses avant, avec rétention en 3e.

.2 Fournir un dispositif de sécurité automatique pour s'assurer que le camion ne puisse démarrer qu'en neutre.

.3 Le cadran de commande de la transmission doit être

6.5 Suspensions

.1 Les ressorts avant et arrière doivent être de type progressif robuste. La masse brute avant doit être de 19 000 lb minimum et la masse brute arrière doit être 23 000 lb minimum.

.2 La suspension arrière doit être dotée d'aides auxiliaires.

.3 Des amortisseurs doivent être installés sur l'essieu avant.

6.6 Chaîne cinématique

.1 Arbre(s) d'entraînement et joints universels Minimum Spicer série 1710HD (ou l'équivalent).

.2 Fournir des bouchons d'étanchéité d'huile pour l'essieu avant.

CONFORME

TRANSMISSION MAKE AND MODEL _____

CONFORME

CONFORME

CONFORME

MASSE BRUTE AVANT _____

MASSE BRUTE ARRIÈRE _____

MASSE BRUTE AUX _____

FOURNIR DÉTAILS _____

6.7 Cadre

- .1 Cadre pleine profondeur, robuste, renforcé ayant une cotation minimale de 120 000 lb/po2. Le cadre doit être renforcé sur toute sa longueur.
- .2 Prévoir l'installation d'une pompe de prise de force à l'avant tirée par l'avant du vilebrequin du moteur.

MARQUE ET SÉRIE _____

RÉEL _____

CONFORME

6.8 Essieux

- .1 L'essieu avant doit avoir une capacité minimale de 9 072 kg (20 000 lb).
- .2 L'essieu avant doit être en retrait d'un minimum de 1 016 mm (40 po).
- .3 L'essieu arrière doit avoir une capacité minimale de 10 400 kg (23 000 lb).
- .4 Le rapport d'essieu à fournir doit permettre une vitesse sur route d'environ 90 km/h.
- .5 Fournir un différentiel arrière de verrouillage de traction servocommandé par le conducteur avec commutateur et voyant avertisseur au tableau de bord.

RÉEL _____

DIMENSION DU RETRAIT _____

RÉEL _____

RAPPORT D'ESSIEU _____
VITESSE MAXIMALE _____

FOURNIR DÉTAILS _____

<p>6.9 Roues</p> <ol style="list-style-type: none"> .1 Les jantes avant doivent être de 12.25 x 22.5. .2 Les jantes doubles arrière doivent être de 8.25 x 22.5. .3 Les roues avant et arrière doivent être à disque. .4 Les roues doivent être conformes aux exigences du fabricant concernant les charges imposées et les conditions d'exploitation. .5 Fournir une jante avant de rechange avec pneu à semelle pour roue avant tel qu'indiqué à la section 6.10.2 de la spécification. 	<p>FOURNIR LES DÉTAILS _____</p> <p>DIMENSION DE JANTE AVANT _____</p> <p>CONFORME</p> <p>ROUE AVANT NOMINALE _____</p> <p>CONFORME</p>
<p>6.10 Pneus</p> <ol style="list-style-type: none"> .1 Les pneus arrière doivent être à 16 plis, route/hors route, de type radial, 11R 22,5 Michelin XDY-EX ou l'équivalent. .2 Les pneus avant doivent être à 20 plis, route/hors route de type radial, 425/65R 22.5 Michelin XZY ou Goodyear G286A ou un équivalent. <p>6.11 Servodirection</p> <ol style="list-style-type: none"> .1 Servodirection intégrée avec esclave ou butoir du côté <p>6.12 Réservoir d'essence</p> <ol style="list-style-type: none"> .1 La capacité doit être de pas moins de 220 litres. De <p>6.12 Tuyau d'échappement</p> <ol style="list-style-type: none"> .1 Tuyau d'échappement vertical avec coude. 	<p>MARQUE ET TYPE _____</p> <p>CAPACITÉ ET POSITION _____</p> <p>CONFORME</p> <p>FOURNIR DÉTAILS _____</p>

<p>6.13 Freins</p> <p>1. freins à air complets comprenant les articles suivants :</p> <p>.1 Compresseur minimum de 13 pi³/min. .2 Freins de stationnement à ressort appliqué et à .3 Freins avant minimum 16,5 x 6 " S cam " avec ajusteurs automatiques. .4 Freins avant minimum 16,5 x 7 " S cam " avec ajusteurs automatiques et plateaux de frein. .5 Séchoir à air chaud Bendix AD-9 ou l'équivalent, avec éjecteur d'humidité. .6 Manomètre à air sur tableau de bord avec avertisseur lumineux et sonore de basse pression.</p> <p>2. Fournir des raccords complets de remorque, comprenant raccords à air et électriques montés à l'extrémité du cadre, comprenant une valve de protection du tracteur et un réceptacle de remorque à 7 broches.</p> <p>6.14 Électrique</p> <p>.1 Inclure des batteries ayant une capacité minimum de 2100 ICEDF. .2 Inclure un alternateur de 145 AMP 12 V minimum avec sortie minimum de 60 AMP au ralenti. .3 Fournir un avertisseur sonore de recul ayant un minimum de 97 dB(A). .4 Fournir un avertisseur lumineux et sonore pour indiquer les</p>	<p>CONFORME</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>CONFORME</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <p>CONFORME</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <p>CONFORME</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <p>CAPACITÉ _____ TYPE _____ INTENSITÉ A RALENTI _____</p>
---	---

<p>conditions suivantes : température élevée de l'agent de refroidissement et faible pression d'huile dans le moteur.</p> <p>.5 Fournir un compteur d'heures-moteur installé sur le panneau de bord.</p> <p>.6 Fournir un chauffe-moteur de 1 000 watts minimum avec réceptacle à cloison sous la porte du conducteur.</p> <p>.7 Des coupe-circuits à réarmage manuel doivent être</p> <p>.8 Fournir des feux orange montés sur le toit, phare rotatif Whelen RB6PAPSou phare Dominion Auto Strobe 420700-02 ou autres équivalents. La fréquence de clignotement doit être entre 60 et 90 par minute.</p>	<p>CONFORME</p> <p>FOURNIR DÉTAILS</p> <p>_____</p>
<p>6.15 <u>Cabine</u></p> <p>.1 Cabine en métal isotherme avec capacité maximum de chauffage de prise d'air frais et système de dégivrage avec prise d'air protégée contre l'afflux de la pluie et de la neige.</p> <p>.2 Le système de chauffage de la cabine doit avoir une capacité suffisante pour maintenir la température intérieure de la cabine à 13 C par température ambiante de -40C.</p> <p>.3 Des poignées d'accès à la cabine doivent être installées sur les portières droite et gauche à l'extérieur du véhicule, ainsi que des poignées d'accès à l'intérieur de la cabine.</p> <p>.4 Fournir les plus robustes essuie-glaces électriques ou à air à vitesse variable. Les essuie-glaces doivent être munis d'une capacité de stationnement automatique. On</p>	<p>FOURNIR DÉTAILS</p> <p>_____</p> <p>CONFORME</p> <p>_____</p>
	<p>FOURNIR DÉTAILS</p> <p>_____</p>

accordera la préférence aux essuie-glaces à lame humide.	FOURNIR DÉTAILS
.5 Une trousse d'isolation acoustique maximum doit être installée pour fournir le plus bas niveau de bruit possible à l'intérieur. Le niveau de bruit intérieur ne doit pas dépasser 83 dB(A) lorsque mesuré lorsque le véhicule roule sur asphalte dégagé à la vitesse maximum réglée en troisième vitesse.	CONFORME
.6 Le capot doit être de type s'inclinant vers l'avant avec grille stationnaire et panneaux d'accès latéraux pour permettre un accès facile au moteur.	TYPE D'ESSUIE-GLACE _____
.7 Fournir un pare-soleil pour le conducteur et le	TYPE DE NETTOYANT _____
.8 Fournir un siège à dossier haut en tissu à suspension pneumatique avec accouder à droite. Un seul siège pour passager doit être fourni.	CONFORME
.9 Fournir une glace à commande électrique à droite avec commandes du côté du conducteur.	CONFORME
10 Rétroviseurs doubles de type West Coast chauffés : minimum 178 X 406 mm (7 X 16 po.). Rétroviseurs convexes minimum de 8 pouces sur chaque côté.	CONFORME
6.16 <u>Peinture</u>	CONFORME
.1 La cabine et la benne de déchargement doivent être peinturée avec une peinture de type époxy, polyuréthane ou imron ou l'équivalent. Couleur de la peinture : Orange CGSB-1-GP-88, ton 508-101, couleur standard de peinture 1-GP-12 ou le plus proche équivalent du fabricant.	TYPE

6.17 Identification d'instruction

- 1 Fournir des instructions, des diagrammes et des plaques d'avertissement ISO en français et en anglais, là où cela est nécessaire, afin d'assurer une utilisation et un entretien efficaces et des plus sécuritaires.

BENNE BASCULANTE

7.1 Caisse et basculeur

- 2 l'éjecteur doit avoir un minimum de 1 066 mm (42 po) de hauteur.
- 3 fournir deux planches latérales de six pouces en bois franc.
- 4 les côtés, l'éjecteur et la tête doivent être construits d'acier de jauge 10 au minimum. Le plancher doit être d'acier Corten de 3/16 de pouce au minimum.
- 5 le sous-châssis consiste en deux longs membres trapézoïdaux soudés directement au panneau du plancher. Tous les composants doivent être du type section rectangulaire entièrement scellés contre l'humidité.
- 6 la caisse doit être dotée d'un éjecteur pneumatique à double action de verrouillage assorti d'une épandeuse et de chaînes de descente. Des échelles seront installées de chaque côté de la caisse.
- 7 la tête doit intégrer un pare-pierres d'un minimum de 13 pouces.

CONFORME

FOURNIR DÉTAILS

FOURNIR DÉTAILS

CONFORME

FOURNIR DÉTAILS

CONFORME

<p>.8 Tous les feux d'arrêt, arrière et de gabarit doivent être en retrait et protégés contre les dommages. Tout le câblage doit être installé comme câblage préinstallé fermement assujéti à la caisse.</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.9 fournir quatre bavettes garde-boue. Les bavettes garde-boue ne doivent pas " dériver " de plus de 30 degrés de la verticale.</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.10 Un robuste basculeur télescopique monté à l'avant doit être installé; l'angle d'inclinaison doit être au minimum de 50 degrés; le basculeur de la benne doit avoir une capacité minimum de 20 320 kg (20 tonnes).</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.11 fournir une barre de blocage à autorangement capable de supporter en toute sécurité la benne, permettant ainsi l'entretien du basculeur.</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.12 les murs intérieurs de la benne doivent être verticaux et former un angle de 90 degrés avec le plancher.</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.13 les commandes du basculeur doivent être montées dans la cabine, permettant au conducteur un accès facile à son fonctionnement en combinaison avec les commandes du chasse-neige. Le commutateur de commande du basculeur doit être de type à encliquetage avec plaque de protection pour prévenir l'activation non intentionnelle.</p>	<p>CONFORME</p>
<p>.14 Le crochet d'attelage doit être un Holland PH-400 pneumatique ou l'équivalent, convenablement renforcé au cadre et doté de chaînes de sécurité.</p>	<p>CONFORME</p>

7.2 Soudage

.1 Tout le soudage doit être en continu. Les soudures doivent être propres et lisses et leur pénétration doit fournir une résistance nominale maximum sans défaillance de la jonction avec le métal de base.

FOURNIR DÉTAILS

CONFORME

CONFORME

FOURNIR DÉTAILS

CONFORME

8.0 SPÉCIFICATIONS DU CHASSE-NEIGE

8.1 Dimensions

1. Le chasse-neige doit être d'une largeur de 19 pi.
2. La lame du chasse-neige doit être de 16 pi 5 po à un angle d'inclinaison de 35 degrés.
3. La pale du chasse-neige doit être située à l'extérieur versoir à au moins à 51 po du sol.

RÉEL _____

RÉEL _____

RÉEL _____

8.2 Assemblage de la pale

1. Fournir un assemblage de pale robuste réglable fait de matériau neuf pouvant être facilement démonté du cadre
2. Le versoir doit être construit d'une plaque d'acier (0,125 po) avec entaille de réduction du poids. Le versoir doit être muni de nervures adéquates et renforcé pour utilisation industrielle.
3. Le versoir doit être recouvert d'un polyéthylène à haute densité de couleur orange d'au moins 3/8 po d'épaisseur, adéquatement nervuré et renforcé. Les détails de fabrication du polymère doivent figurer dans l'offre. Aucune dérogation ne sera acceptée.
5. Le versoir doit être muni de blocs de poussée afin de bien situer les lames racleuses à 0,8 mm (0,030) d'alignement.

CONFORME _____

ÉPAISSEUR _____

CONSTRUCTION _____

ÉPAISSEUR RÉEL _____

TYPE _____

ALIGNEMENT RÉEL _____

8.3 Cadre d'entraînement

<ol style="list-style-type: none">1. De type oscillatoire avec des barres de stabilisation pour permettre au chasse-neige de suivre les contours de la surface sans difficulté.2. Facilement détachable du cadre de propulsion. Un système de fixation rapide Tor-Loc (attache rectangulaire) est privilégié.3. Le cadre d'entraînement doit être de type secteur en demi-cercle, entièrement indépendant et amovible du chasse-neige.	<p><u>TYPE</u></p> <p><u>CONFORME</u></p> <p><u>FOURNIR</u> _____</p> <p><u>DÉTAILS</u></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><u>8.4 Roulettes</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Fournir des roulettes doubles à chaque extrémité du chasse-neige, pouvant être utilisées de façon durable, fiable et efficace, dans toutes les conditions d'exploitation. Tous les roulements et les bagues doivent être munis de dispositifs de graissage.2. Fournir des serrages rapides et faciles pour ajuster les amortisseurs de roulement et la hauteur des roulettes.3. Chaque roulette double doit être conçue pour supporter une charge de 900 kg (2 000 lb). Leur construction doit convenir à une utilisation sur les pistes d'aéroport et être durable.4. Des freins anti-shimmy doivent être installés sur chaque roulette.	<p><u>TYPE</u></p> <p><u>TYPE</u></p> <p><u>TYPE ET TAILLE</u></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><u>PRÉCISEZ</u></p> <p>_____</p>

8.5 Vélin inverseur

1. Fonctionne à l'aide de deux cylindres hydrauliques télescopiques pouvant être utilisés en position levée ou abaissée.
2. Permet une variation infinie de position de la lame à un angle d'inclinaison minimal de 32 degrés à droite et à gauche en position bulldozer.
3. Fournir une valve d'amortissement hydraulique pour les cylindres du vélin.
4. La vitesse en marche arrière doit être facilement ajustable.

8.6 Cadre de propulsion

1. Fournir un cadre de propulsion hydraulique à basculement. Il doit pouvoir être utilisé facilement depuis la cabine. Tout le cadre de propulsion doit basculer vers l'avant afin que le capot en fibre de verre puisse être incliné vers l'avant. Les cylindres de basculement doivent être munis d'une valve de pression permettant une pression de 800 PSI.
2. Plaque latérale de renforcement d'un minimum de 5/8 de po en acier, adaptée à la forme.
3. Installer des pare-chocs avant sur chaque côté du harnais du chasse-neige avec marchepied intégré et poignées adéquates pour accéder facilement au compartiment du moteur.

TYPE ET TAILLE DES CYLINDRES _____

RÉEL _____

CONFORME _____

CONFORME _____

FOURNIR _____ DÉTAILS _____

ÉPAISSEUR RÉELLE _____

CONFORME _____

<p><u>8.7</u> <u>Attache manuelle rapide</u></p> <p>.1 Installer une attache manuelle rapide entre les cadres de propulsion et d'entraînement. Les pattes doivent être soudées au cadre de propulsion du camion.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <hr/>
<p>.2 Fournir un support de stationnement adéquat pour soutenir le cadre d'entraînement afin de l'attacher et de</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <hr/>
<p><u>8.8</u> <u>Dispositif de soulèvement</u></p> <p>.1 Fixé au cadre de propulsion et adéquatement renforcé.</p> <p>.2 Fonctionne à l'aide d'un cylindre hydraulique d'un minimum de 4 po de diamètre et de 10 po de long.</p> <p>.3 Capable de soulever un chasse-neige à au moins 300 mm (12 po) du sol.</p> <p>.4 La vitesse de soulèvement du chasse-neige doit être facilement ajustable.</p>	<p><u>TYPE</u></p> <p><u>TYPE</u></p> <p><u>CONFORME</u></p> <hr/> <p><u>CONFORME</u></p> <hr/>
<p><u>8.9</u> <u>Phares</u></p> <p>.1 Fournir et installer deux phares au-dessus du cadre de soulèvement. Les phares doivent pouvoir éclairer la zone de travail à l'avant du véhicule lorsque le chasse-neige est en position soulevée.</p> <p>.2 Fournir des interrupteurs sur le tableau de bord pour contrôler chaque ensemble de phares du chasse-neige.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <hr/> <p><u>CONFORME</u></p> <hr/>

<p>.3 Fournir des clignotants visibles de l'avant du véhicule lorsque le chasse-neige est en position levée ou baissée.</p>	<p>_____</p> <p>CONFORME</p> <p>_____</p>
<p>8.10 <u>Huile hydraulique</u></p> <p>.1 Doit être Dexron II ou son équivalent</p>	<p>CONFORME</p> <p>_____</p>
<p>8.11 <u>Boyaux hydrauliques</u></p> <p>.1 Doivent être conformes aux normes d'exploitation SAE.</p> <p>.2 Doivent être résistants et souples à des températures aussi froides que - 40 degrés Celsius.</p> <p><u>Système hydraulique</u></p>	<p>CONFORME</p> <p>_____</p> <p>CONFORME</p> <p>_____</p>
<p>.1 Fournir et installer une pompe hydraulique à vilebrequin "Tyronne dry mode" ou l'équivalent. La pompe fera fonctionner le chasse-neige ainsi que la benne.</p> <p>.2 Au minimum, l'arbre d'entraînement de la pompe doit être de la série Spicer 1280, être muni de joint universel avec roulement à aiguilles et joint couissant.</p> <p>.3 Le système hydraulique doit avoir une capacité adéquate de filtration de l'huile (avec filtres remplaçables), de contrôle de la pression et de dispositifs de sûreté ainsi que tout autre équipement nécessaire à l'utilisation satisfaisante et sécuritaire de la benne et du chasse-neige.</p>	<p>_____</p> <p>TYPE</p> <p>_____</p> <p>FOURNIR</p> <p>_____</p> <p>DÉTAILS</p>

- .4 Toutes les commandes pneumatiques dans la cabine doivent être de type mise en drapeau proportionnelle, ce qui permet à l'utilisateur de monter ou de baisser le chasse-neige à la position voulue. Les commandes des valves doivent être de type levier de manche à balai et être faciles d'accès pour l'utilisateur.
- .5 Toutes les conduites pneumatiques doivent être chromocodées afin d'être facilement identifiables.

TYPE

CONFORME

<p><u>4.5. Peinture</u></p> <p>.1 Peinture de type antirouille de couleur noire.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p>
<p><u>3.0 ÉQUIPEMENTS VARIÉS</u></p> <p>.1 Identifier de façon permanente toutes les commandes. Aux endroits requis pour assurer l'efficacité de l'exploitation et de l'entretien à un maximum de sécurité.</p> <p>.2 Fournir et installer un déflecteur de caoutchouc d'une épaisseur minimale de 3/8 de po, de 19 pi de large par 1 pi de haut à l'avant du chasse-neige.</p> <p>.3 Fournir et installer des drapeaux guidés aux extrémités du chasse-neige.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p> <p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p> <p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p>
<p>9.1 La pompe avant doit être installée indépendamment du harnais frontal et doit demeurer avec le châssis.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>9.2 Si disponible, fournir une vidéo d'instruction. Elle devrait contenir de la formation sur l'utilisation et l'entretien du système de chasse-neige détachable.</p>	<p><u>CONFORME</u></p> <p>_____</p> <p>_____</p>

/